

# PROJET PEDAGOGIQUE

## ACCUEIL JEUNES

### Sommaire

Présentation générale .....	2
I. Le contexte .....	1
A. Présentation de la structure.....	1
B. Le territoire.....	1
C. Le public accueilli.....	2
II. Les intentions éducatives et objectifs pédagogiques.....	4
A. LA DECOUVERTE .....	5
B. LA CITOYENNETE .....	6
C. L'EMANCIPATION .....	7
III. Fonctionnement de l'Accueil Jeunes.....	8
A. La journée type et les temps forts.....	8
B. Les règles de vie.....	11
C. La sécurité .....	13
D. Le suivi sanitaire .....	13
E. Accueil des enfants en situation de handicap.....	14
IV. Organisation interne et fonctionnement de l'équipe .....	15
A. Composition de l'équipe d'animation.....	15
B. Savoir vivre et savoir être au sein de l'équipe.....	15
C. Réunions d'équipe.....	16
D. Organisation de la journée .....	16
E. Suivi des stagiaires.....	17
F. Communication .....	17
V. Annexes .....	18

## Présentation générale

Organisateur	MJC d'Aix-les-Bains
Type d'accueil	Accueil Collectif de Mineurs Accueil de loisirs extrascolaire
Lieu d'implantation	Maison des Arts et de la Jeunesse 4 rue Vaugelas 73100 Aix-les-Bains
Public Accueilli	Jeunesse (11 – 17 ans)
Effectifs	24 enfants maximum
Périodes de fonctionnement	Toute l'année Fermeture 3 semaines dans l'année : 1 semaine à Noël et 2 semaines en août
Horaires d'ouverture	<u>Hors période de vacances scolaires :</u> Lundi, mardi, jeudi et vendredi 16h – 18h <u>Périodes de vacances scolaires :</u> Du lundi au vendredi 9h – 18h
Modalités d'accueil	Accueil libre hors période de vacances Accueil à la journée, sur inscription, pendant les vacances scolaires
Equipe d'encadrement	1 directeur (Dérog BAFD, stagiaire BPJEPS LTP) 1 animateur (BAFA)

## I. Le contexte

### A. Présentation de la structure

La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) d'Aix les Bains est compétente en matière d'Enfance Jeunesse pour accueillir les enfants âgés de 6 à 17 ans.

L'accueil de loisirs est une entité éducative faisant l'objet d'une déclaration auprès de la Délégation Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

Le présent document est établi afin d'accueillir au mieux les enfants au sein de l'accueil de loisirs. C'est un outil permettant de clarifier les intentions pédagogiques et règles de fonctionnement propres à la MJC, en complément de la législation et de la réglementation régissant tous les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

L'Accueil jeunes a vu le jour en octobre 2012. C'est un accueil collectif de mineurs destiné aux jeunes âgés de 11 à 17 ans.

C'est un lieu de loisirs, d'écoute, d'échanges, de discussions, de prévention. Il doit permettre aux jeunes d'être acteurs dans l'organisation de leurs loisirs et dans l'animation de la vie locale.

Il tient à cœur à la MJC d'Aix-les-Bains que l'inscription du jeune implique sa participation à la vie de la structure et ne soit pas simplement un "droit d'accès" aux activités et à l'accueil proposé (possibilité de concevoir des activités, d'aménager et d'entretenir le local, d'améliorer le fonctionnement de cet espace...).

Périodes d'ouverture et horaires de fonctionnement :

Hors vacances scolaires : Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi de 16h à 18h

Périodes de vacances scolaires : Du lundi au vendredi de 9h à 18h (départ possible à partir de 17h30), ou de 13h30 à 22h si une veillée est prévue.

Les horaires de la structure peuvent être adaptés en fonction des sorties prévues et/ou des projets développés.

### B. Le territoire

La MJC d'Aix-les-Bains est implantée au cœur du centre-ville d'Aix-les-Bains, au sein d'un bâtiment municipal : la Maison des Arts et de la Jeunesse (MAJ). La MAJ abrite également le conservatoire de musique, l'Espace Publique Numérique, le Programme de Réussite Educative ou encore Atout

Jeunes. C'est donc un lieu de rencontre, d'échanges, donnant lieu à de multiples possibilités de transversalité.

Par ailleurs, Aix-les-Bains est une ville dynamique, offrant de multiples possibilités et faisant de réels efforts pour se moderniser tout en conservant la richesse de son patrimoine historique, architectural et culturel ; tout cela dans le but d'augmenter l'attractivité de la commune, et plus largement de la région. Par conséquent, un des enjeux majeurs de la politique de la ville est de faire de la jeunesse une de ses priorités.

## C. Le public accueilli

### 1. Caractéristiques du public accueilli

En ce qui concerne le public fréquentant l'Accueil Jeunes :

- Population centre-ville : il s'agit majoritairement de jeunes aixois, Population centre-ville : il y a donc peu d'isolement géographique des jeunes. Ils ont globalement accès à tout, que ce soit en termes de transports, d'infrastructures, de vie sociale. La problématique de la mobilité ne se pose pas ou peu ; les jeunes peuvent venir et repartir à pieds de l'Accueil Jeunes et n'ont pas de temps de transports importants au quotidien. Aix-les-Bains restant une petite ville, ils sont même peu nombreux à prendre le bus pour se rendre en cours ou à l'Accueil Jeunes par exemple.
- Age : collégiens pour la grande majorité, peu de lycéens fréquentent l'Accueil Jeunes, exceptés des « fidèles », qui participent aux activités depuis des années, voire depuis le début.
- Classes moyennes : Il existe une mixité sociale relative dans le public accueilli au sein de l'Accueil Jeunes ; la majorité des familles sont de classes moyennes, même s'il existe aussi des familles en difficultés sociales ou, à l'inverse, appartenant à une classe beaucoup plus aisée. Il est malgré tout possible de dire que peu de jeunes fréquentant l'Accueil Jeunes sont en situation de précarité.
- Accès aux loisirs : les jeunes que nous recevons ont globalement un accès facile aux loisirs. Beaucoup d'entre eux ont des activités extrascolaires et voyagent régulièrement. Ce n'est donc pas nécessairement par besoin d'occupation qu'ils s'inscrivent à l'accueil de loisirs.
- Fidélité : la structure voit apparaître de nouveaux visages régulièrement mais on peut aisément dire qu'il existe une véritable fidélité à la structure, ce qui explique en partie le fait que certains lycéens continuent de venir malgré un emploi du temps chargé. Ce phénomène est renforcé par une constance au niveau de l'équipe : l'animateur jeunesse est présent depuis 5 ans maintenant et est bien identifié (par ses interventions dans les établissements scolaires) et surtout apprécié des jeunes.
-

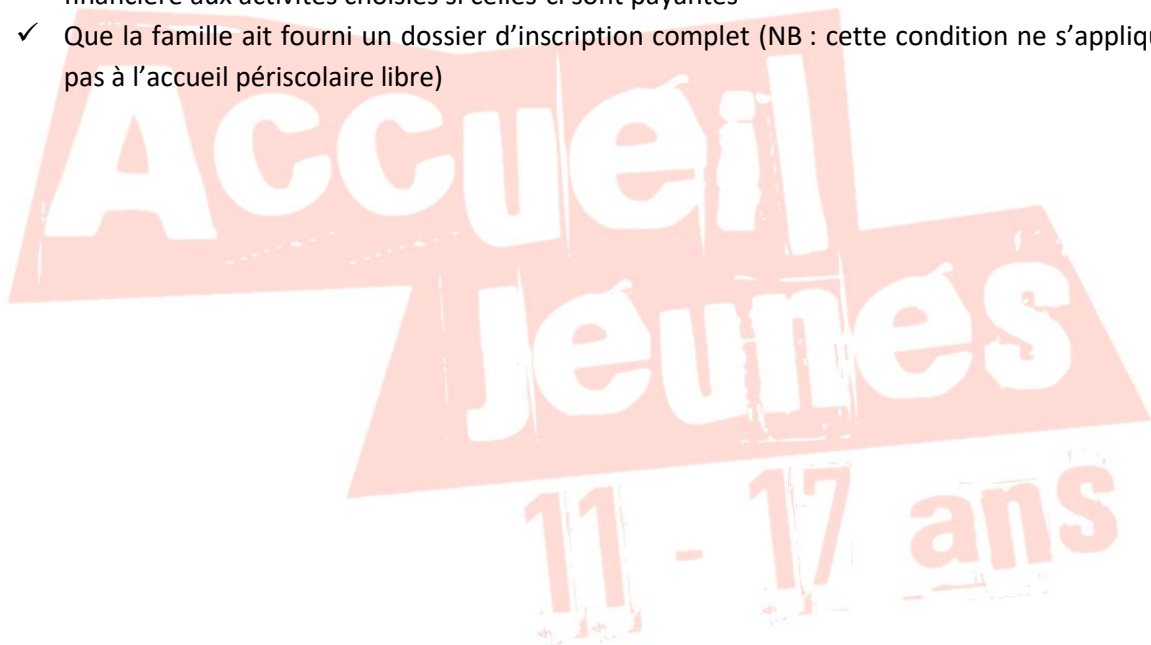
## 2. Critères d'admission

L'Accueil Jeunes reçoit toute l'année des jeunes du territoire, essentiellement aixois même si la structure reste ouverte à tous, quelle que soit la commune de résidence ou l'établissement scolaire fréquenté.

De même, il est tout à fait possible pour une famille en séjour sur Aix-les-Bains d'inscrire leur(s) enfant(s) à l'accueil de loisirs.

Ainsi, les seules conditions préalables à la participation d'un jeune aux activités de l'Accueil Jeunes sont :

- ✓ Qu'il soit âgé de 11 ans révolus, et de moins de 18 ans
- ✓ Que l'adhésion à la MJC ait été réglée pour la saison en cours, ainsi que la participation financière aux activités choisies si celles-ci sont payantes
- ✓ Que la famille ait fourni un dossier d'inscription complet (NB : cette condition ne s'applique pas à l'accueil périscolaire libre)



## II. Les intentions éducatives et objectifs pédagogiques

Comme toutes les structures d'accueil, la MJC promeut des valeurs qu'elle estime prioritaires et qu'elle traduit par des objectifs au travers du projet éducatif. Voici donc les intentions éducatives de la MJC concernant l'accueil de loisirs :

Favoriser l'autonomie et l'épanouissement des jeunes

- Favoriser l'engagement des jeunes dans la vie associative
- Accompagner les jeunes dans leur apprentissage de la vie en société et en faire ainsi des adultes citoyens de demain
- Promouvoir l'engagement, la responsabilisation et la socialisation des adolescents

Réaffirmer les dimensions éducatives et culturelles des temps de loisirs

- Favoriser l'accès du plus grand nombre aux activités sportives, culturelles et de loisirs
- Favoriser la découverte et l'ouverture sur le monde
- Permettre le développement de la personnalité, des talents
- Être un lien pour l'information, notamment sur les dispositifs concernant la jeunesse

En somme, l'accueil de loisirs doit être :

- Un lieu d'accueil, d'écoute, de dialogue
- Un lieu d'apprentissage (savoir - savoir-faire – savoir-être)
- Un lieu de création, de réalisation et d'expérimentation
- Un lieu ouvert, d'échanges, de rencontres et de découvertes
- Un temps complémentaire du temps scolaire, familial et social

## A. LA DECOUVERTE

**Objectif général :** Créer auprès des jeunes un climat propice à la **découverte** et à la **réalisation de soi**

Objectif opérationnel	Moyens de réalisation	Critère d'évaluation
Susciter la <b>curiosité</b> et l'intérêt des jeunes par la proposition d'activités de loisirs variées	Proposer des activités variées et innovantes en veillant à limiter les redondances	Les jeunes participent à des activités qu'ils ne connaissaient pas ou auxquelles ils n'avaient jamais eu accès auparavant
	Organiser des journées de découverte de différentes activités sous forme de petits ateliers	Les jeunes s'inscrivent et participent activement à de telles journées
Eveiller l' <b>ouverture d'esprit</b> des jeunes grâce à des rencontres et des interactions diverses	Faire intervenir des personnes extérieures à la structure dans le cadre des activités proposées	Les jeunes sont capables d'échanger spontanément avec les intervenants extérieurs
	Proposer régulièrement des activités en commun avec d'autres accueils de loisirs	Des échanges spontanés s'observent entre jeunes de différents groupes

## B. LA CITOYENNETE

**Objectif général :** Favoriser auprès des jeunes de la structure l'apprentissage de la **citoyenneté**

Objectif opérationnel	Moyens de réalisation	Critère d'évaluation
Développer le <b>vivre ensemble</b> au sein de la structure en proposant des espaces de vie communs	Proposer, pendant et en dehors des activités, des temps où les jeunes sont rassemblés autour d'un objectif commun	Les jeunes sont capables de prendre part à une activité et/ou à une occupation en grand groupe Le projet a pu être mené à bien Aucun conflit n'est survenu Aucun jeune ou groupe de jeunes n'a été mis à l'écart
	Créer et mettre en place un support (album, site internet, groupe de discussion) de diffusion et de restitution des temps et travaux réalisés en groupe	Un ou plusieurs supports ont été créés Les jeunes s'investissent et alimentent le support en question (y mettent des photos par exemple)
	Aménager un espace convivial au sein de l'Accueil Jeunes, permettant la rencontre et les échanges	Un tel espace existe et est identifié Les jeunes s'y installent spontanément Des échanges ont lieu spontanément entre les jeunes
Responsabiliser les jeunes en leur accordant des espaces d' <b>engagement</b> et de liberté tout en les sécurisant	Faire signer le règlement intérieur au jeune lors de son inscription	Le règlement intérieur est signé et compris des jeunes
	Mise en place régulière d'animations et de sorties comportant quartiers libres, avec explication préalables des consignes de sécurité	Les quartiers libres ont été bien vécus par les jeunes Aucun incident n'est survenu pendant les quartiers libres Les jeunes ont su prévenir et/ou demander de l'aide lorsqu'ils se sont retrouvés en difficulté sur les quartiers libres
	Implication des jeunes dans l'organisation d'évènements ponctuels ou de sorties	Les jeunes proposent spontanément leur aide dans la préparation d'un tel projet Les jeunes sont effectivement présents tout au long du processus



## C. L'EMANCIPATION

**Objectif général :** Accompagner les jeunes dans leur processus d'émancipation

Objectif opérationnel	Moyens de réalisation	Critère d'évaluation
Permettre à chaque jeune <b>d'être lui-même</b> en lui assurant un espace de parole, d'écoute et d'expression	Dédier une demi-journée dans la semaine à du temps libre pour les enfants (pour un séjour ou une période de vacances), tout en mettant à leur disposition matériel et supports	Les enfants mettent à profit ce temps libre et s'occupent grâce au matériel mis à leur disposition
	Animer une réunion d'expression en début et en fin de cycle durant laquelle les enfants sont libres de s'exprimer et de faire des propositions	Les enfants prennent part activement à la réunion et s'expriment spontanément
Favoriser auprès des jeunes la compréhension des <b>notions de bien et de mal</b> , et de <b>vérité</b> en développant leur esprit critique et d'analyse	Proposer régulièrement des temps de sensibilisation à l'information et aux médias	Les jeunes connaissent la notion de « fake news » et savent les reconnaître Les jeunes ont accès à des médias adaptés et fiables, et les consultent
	Mettre à disposition des jeunes des revues adaptées à leur âge, traitants de sujets d'actualités	Les jeunes connaissent l'existence de telles revues et les consultent lors des temps calmes et/ou des temps libres
Accompagner les jeunes dans leur <b>construction</b> d'adulte	Proposer des activités et ateliers permettant aux jeunes de découvrir des métiers, notamment dans le domaine de l'artisanat	Les jeunes ont identifié, lors de sorties et/ou d'activités, un métier et les missions qui s'y rattachent Les jeunes ont pris conscience qu'une passion peut déboucher sur un métier A plus long terme, des vocations et idées d'orientation ont émergé
	Sensibiliser les jeunes à des dispositifs d'aide et d'accompagnement pouvant les concerner	Les jeunes sont capables de nommer plusieurs dispositifs d'aide existants et savent où chercher plus d'informations en cas de besoin

### III. Fonctionnement de l'Accueil Jeunes

#### A. La journée type et les temps forts

9h – 9h30	Ouverture de l'Accueil Jeunes à 9h Arrivée et accueil des jeunes
9h30	Point sur la journée : Programme, Pique-nique, Tenue ...
9h30 – 10h	Temps libre
10h – 12h	Temps d'activité
12h – 12h45	Repas
12h45 – 13h30	Temps calme
13h30 – 16h30	Temps d'activité
16h30 – 17h	Goûter
17h – 17h30	Temps libre
17h30 – 18h	Départ des jeunes Fermeture de l'Accueil Jeunes à 18h

#### 1. L'arrivée et le départ des jeunes

Le temps d'accueil en début de journée est un temps clé. Il est particulièrement important lorsque le jeune vient pour la première fois ; il permet alors d'établir un premier lien avec le jeune et/ou sa famille, de présenter la structure et les locaux si besoin, et aussi d'intégrer le jeune au reste du groupe. L'animateur joue donc un rôle clé de mise en confiance.

Lors de leur arrivée, les jeunes et/ou leurs parents se signalent à l'animateur présent qui inscrit l'heure d'arrivée sur le listing du jour. Ils disposent ensuite d'un moment de temps libre avant le démarrage des activités.

En fin de journée, les jeunes sont autorisés à quitter la structure dès 17h30 s'ils le souhaitent. S'ils partent seuls, l'animateur aura vérifié au préalable dans le dossier d'inscription que le mineur y est autorisé par ses représentants légaux. Si ce n'est pas le cas, ou si le jeune doit quitter la structure avant cette heure, il est demandé aux représentants légaux de rédiger et de fournir au directeur de l'accueil de loisirs une décharge.

Comme à leur arrivée, l'heure de départ des jeunes est notée sur le listing du jour.

## 2. La présentation de la journée

Il s'agit d'un point fait par l'animateur une fois que tous les jeunes attendus sont arrivés, et avant que les activités ne commencent. Les objectifs sont les suivants :

- ✓ Présenter au groupe le déroulement de la journée
- ✓ S'assurer que tous les jeunes ont prévu leur repas
- ✓ Vérifier qu'ils disposent d'une tenue adaptée aux activités de la journée
- ✓ Recueillir les besoins ou demandes spécifiques (un jeune qui doit quitter la structure plus tôt par exemple)

## 3. Les temps libres et temps calmes

Les temps libres et temps calmes sont les temps hors activités, pendant lesquels les jeunes ont le choix de s'occuper comme ils le souhaitent, à partir du matériel mis à disposition dans les locaux. Il peut s'agir par exemple de :

- Babyfoot
- Ping-pong
- Jeux de société
- Petites activités manuelles (scoubidou, bracelets brésiliens, dessins ...)
- Lecture
- Console de jeu (Nintendo Switch)
- ...

La différence entre temps libres et temps calmes peut être subtile et est soumise à l'appréciation de l'animateur suivant la dynamique et l'agitation du groupe. Ainsi, on privilégiera pendant le temps calme, qui est le temps d'après-repas, des activités moins bruyantes, qui sollicitent moins les jeunes, afin qu'ils soient pleinement disponibles pour les activités qui suivront.

## 4. Les repas

Le temps du repas est un moment clé de la vie en collectivité : c'est un temps convivial de partage et d'échange. Classiquement, il y a deux temps de repas dans une journée d'accueil : le déjeuner et le goûter.

La prise des repas se fait, sauf exception ou sortie, au sein de l'Accueil Jeunes.

A chaque repas, les animateurs veillent à ce que les jeunes :

- se lavent les mains avant ;
- attendent que tout le monde soit installé pour commencer le repas ;
- débarrassent et nettoient leur table à la fin du repas ;

Les repas pris pendant le temps d'accueil sont fournis par les familles, sauf lorsque l'activité organisée prévoit le contraire, en cas d'atelier cuisine par exemple.

Les jeunes sont autonomes dans la prise de leur repas, mais il leur est demandé de solliciter l'animateur s'ils souhaitent accéder à la cuisine pour une raison ou pour une autre (utilisation du four à micro-ondes par exemple).

C'est pourquoi toutes allergies ou régimes alimentaires particuliers doivent être signalés au moment de l'inscription (via la fiche sanitaire de liaison), et à tout moment dès lors qu'il y a une évolution en la matière pour l'enfant.

## 5. Les activités et sorties

### Les activités :

Des activités de tous types sont proposées tout au long de l'année, dans le but de développer les capacités d'organisation et d'initiative de chacun. Elles sont proposées par l'équipe d'animation et/ou à la demande des jeunes, et s'inscrivent dans le présent projet pédagogique.

Pour les périodes de vacances scolaires, un programme est établi et diffusé environ un mois avant le début des vacances. Les jeunes peuvent ainsi s'inscrire à la journée selon leur intérêt pour les activités proposées ce jour-là. Des séjours à la semaine ou mini-camps peuvent également être organisés pendant les vacances.

Concernant l'accueil périscolaire, c'est-à-dire hors vacances scolaires, l'accueil est principalement libre : c'est-à-dire que les jeunes peuvent, pendant le créneau d'ouverture, faire toutes les activités mises à leur disposition à l'Accueil Jeunes (cf paragraphe sur les temps libres). Selon les projets développés, le temps d'accueil périscolaire peut aussi être le support d'activités spécifiques (conférences, débats, ateliers ...).

### Les sorties :

Des sorties sont très régulièrement organisées dans le cadre des activités proposées. Elles peuvent se faire sur quelques heures ou à la journée, à Aix-les-Bains ou en dehors.

Lorsque le groupe quitte les locaux, une fiche de sortie est rédigée par l'animateur et affichée dans les locaux. Elle précise :

- le lieu et l'heure de la sortie,
- l'itinéraire emprunté,
- le mode de transport utilisé\* qui, selon l'activité, peut se faire à pieds, en minibus, en transports en commun, en autocar ou en vélo
- la composition du groupe,
- le nom et les coordonnées de(s) l'animateur(s) accompagnant le groupe
- et l'heure de retour prévue.

Concernant les modes de transport, la structure dispose :

- d'un minibus de 9 places
- de deux vélos adultes
- d'une carte Ondéa, permettant de voyager en bus sur le réseau aixois, créditée avant chaque période de vacances suivant les besoins

## B. Les règles de vie

### 1. Savoir vivre et savoir être

L'accès à l'Accueil Jeunes doit se faire sans discrimination. Toute cohabitation doit se faire dans le respect de l'autre, la neutralité, la laïcité et la tolérance.

Le non-respect des règles élémentaires de vie en communauté ou du matériel mis à disposition, et toute agression verbale et/ou physique envers un autre jeune ou envers un adulte peut entraîner, sur l'instant, la non-participation à tout ou partie de l'activité prévue.

Selon la gravité des faits et/ou en cas de récidive, un renvoi temporaire ou définitif pourra être prononcé à l'égard du jeune concerné.

De même, l'inscription du jeune à une activité correspond à une forme d'engagement et implique une participation active à celle-ci, par respect pour l'animateur, pour le reste du groupe et pour l'intervenant le cas échéant.

### 2. Tabac, alcool et stupéfiants

Conformément à la législation en vigueur, la consommation de tabac est illicite dans les lieux affectés à un usage collectif, dont font partie les accueils collectifs de mineurs. Par extension, la consommation de tabac n'est pas autorisée à l'Accueil Jeunes, que ce soit au sein des locaux, aux abords de ceux-ci ou encore en sortie.

Cette interdiction s'applique également à la consommation d'alcool. Par ailleurs, le fait d'inciter un mineur à la consommation de boissons alcoolisées ou toute attitude passive permettant à un mineur d'accéder à de l'alcool constituent également des infractions à la loi. Il ne peut donc pas être demandé aux jeunes de tenir une buvette mettant en vente d'autres boissons que des boissons du 1<sup>er</sup> groupe (non alcoolisées).

Concernant les produits stupéfiants et drogues, la loi en interdit à quiconque la possession, la consommation et l'incitation à la consommation.

Le manquement à ces règles entraînera une interruption de l'activité pour le(s) jeune(s) concerné(s) et un renvoi immédiat.

### 3. Gestion des écrans

Une vigilance particulière est accordée à l'usage des écrans et du numérique en général chez les jeunes, qui occupe souvent une part importante de leur quotidien en dehors de l'accueil de loisirs.

Il ne s'agit bien évidemment pas de diaboliser les écrans mais d'avoir conscience des limites de leur utilisation et par conséquent de réguler le temps passé devant afin de prévenir les conduites à risque et les addictions.

#### a) *Les consoles et jeux vidéo*

L'Accueil Jeunes dispose d'une Nintendo Switch dont voici les règles d'utilisation :

- Elle est préférentiellement utilisée dans le cadre d'activités dédiées, comme des tournois de jeux vidéo
- Elle n'est pas accessible librement dans l'Accueil Jeunes : les jeunes doivent en formuler la demande à l'animateur qui jugera si son utilisation est opportune ou non
- Quoi qu'il en soit, si une activité en lien avec les écrans a été proposée dans la journée, l'utilisation de la console lors des temps libres sera proscrite

Les jeunes sont par ailleurs autorisés à apporter leur propre console. Si tel est le cas, il leur sera spécifié qu'ils sont entièrement responsables de leurs effets personnels, et les mêmes consignes d'utilisation s'appliqueront.

#### b) *Le téléphone portable*

Par respect pour les adultes intervenants et les animateurs, et afin que les jeunes profitent pleinement de ce qu'il leur est proposé, l'usage du téléphone portable est proscrit pendant les temps d'activités.

Cependant, malgré cette interdiction, les téléphones restaient très, voire trop présents au sein de l'Accueil Jeunes, et diminuaient significativement les échanges au sein du groupe lors des temps libres et des temps de repas.

Afin de remédier à cette situation et de favoriser l'interaction dans le groupe, il a été décidé que les jeunes auraient accès à leur téléphone aux moments suivants :

- Le matin, avant que l'animateur ne fasse le point sur la journée
- Sur un créneau de 30 minutes après le temps de repas de midi
- En fin de journée, lorsque l'animateur déclare que l'activité est terminée et avant que les jeunes ne rentrent chez eux

En dehors de ces créneaux, les téléphones portables sont donc éteints et placés par l'animateur dans un coffre fermé au sein de la MJC. Ils sont restitués aux jeunes en cas de besoin spécifique, et quoi qu'il en soit en fin de journée.

### C. La sécurité

Le bâtiment hébergeant l'Accueil Jeunes est la Maison des Arts et de la Jeunesse (MAJ), bâtiment municipal de 3<sup>e</sup> catégorie, classé comme ERP de types R, L, X et Y. C'est Clément DUMESNIL, directeur du conservatoire de musique et responsable de l'établissement, qui est également représentant de celui-ci au sein de la commission sécurité.

Comme le veut la législation, la MAJ est visitée de façon périodique par la commission de sécurité afin de vérifier le bon fonctionnement des différents équipements. La dernière visite a été effectuée le 15/05/2019 par le SDIS73 et n'a signalé aucun dysfonctionnement majeur dans les moyens et installations de secours. La commission a donc émis un avis favorable à la poursuite des activités de l'établissement.

La périodicité des visites a été fixée à 5 ans. Sauf besoin contraire, la prochaine inspection aura donc lieu en 2024.

### D. Le suivi sanitaire

#### 1. Maladie ou accident

Pour des raisons sanitaires, un enfant malade ne doit pas fréquenter l'accueil de loisirs.

En cas d'incident bénin (coup ou choc léger, écorchures ...), l'enfant est pris en charge par l'équipe d'animation. Chaque soin porté à l'enfant est mentionné dans le registre de soins se trouvant dans la trousse à pharmacie et les représentants légaux en seront informés le soir lorsqu'ils récupèrent l'enfant.

En cas de maladie ou d'incident notable (mal de tête, de ventre, fièvre ...), les représentants légaux sont avertis par téléphone. L'enfant est isolé au besoin, sous le regard attentif et bienveillant d'un membre de l'équipe d'encadrement dans l'attente qu'une personne habilitée vienne le chercher. Selon l'évolution de l'état de l'enfant et le délai d'attente de prise en charge, il pourra être envisagé par la responsable d'appeler les secours. Dans ce cas, la famille en sera immédiatement avertie.

En cas d'accident, le protocole d'urgence est appliqué afin de permettre aux secours d'intervenir au plus vite selon la gravité apparente ou supposée. Les représentants légaux sont informés le plus rapidement possible. Une déclaration d'accident est rédigée et conservée autant que nécessaire. La fiche sanitaire de liaison pourra être remise aux secours en cas de besoin.

#### 2. Trousse à pharmacie et soins

La MJC dispose de trousse à pharmacie, qui peuvent être emportées par l'animateur lors de sorties, ainsi que d'un thermomètre frontal. C'est la directrice de l'accueil de loisirs qui en est le responsable.

Comme le spécifie la réglementation, il est interdit à l'équipe d'encadrement d'administrer ou de donner un médicament ou produit médicamenteux à un enfant fréquentant l'accueil de loisirs. La composition de la trousse à pharmacie reste donc très succincte et permet uniquement d'apporter les premiers soins en cas de blessure légère.

### 3. Traitements personnels

Dans le cas où l'enfant est amené à prendre un traitement médicamenteux sur son temps de présence à l'Accueil Jeunes, il sera demandé à la famille de fournir l'ordonnance médicale ainsi que les médicaments. Attention, les médicaments doivent se présenter dans leur emballage d'origine, sur lequel doit être inscrit le nom de l'enfant. S'il s'agit d'un traitement régulier, il devra être mentionné sur la fiche sanitaire de liaison.

### 4. La crise sanitaire et la gestion de la COVID-19

Un protocole d'accueil, tenant compte des recommandations nationales, a été rédigé et modifié régulièrement suivant l'évolution des dites recommandations. Une version actualisée est disponible et affichée au sein de la structure et notamment des salles d'activités.

En voici les grandes lignes :

- ✓ Le port du masque est obligatoire pour les personnes encadrantes ainsi que pour les enfants dès l'âge de 6 ans.
- ✓ Les gestes barrières sont connus et appliqués par tous, enfants, parents et animateurs, au sein de la structure
- ✓ Les locaux et matériels utilisés dans le cadre de l'accueil des mineurs sont désinfectés régulièrement avec un produit virucide adapté
- ✓ Une procédure existe sur la détection et la gestion de cas positif à la COVID-19 au sein de la structure

#### E. Accueil des enfants en situation de handicap

*"Les États parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie de la collectivité."* (Article 23 de la Convention Internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989)

Le handicap étant un champ large, et chaque situation étant différente, une attention particulière sera portée à la notion d'adaptation et de personnalisation de l'accueil de ces publics. De ce fait, un temps d'échange avec la famille sera donc organisé en amont de l'accueil du mineur. Elle aura pour objectifs :



- ✓ De cerner les compétences de l'enfant, ainsi que les difficultés réelles ou potentielles rencontrées dans le cadre de l'accueil
- ✓ De formuler la conduite à tenir par chacun des partis en cas de difficultés
- ✓ D'identifier les besoins spécifiques de l'enfant et les moyens mis en œuvre pour y répondre
- ✓ De mettre en place un protocole d'accueil spécifique si besoin

D'autres rencontres seront organisées, de façon régulière, pour apprécier l'évolution de l'enfant et réajuster les modalités d'accueil en cas de besoin.

Par ailleurs, la MJC dispose au sein de son équipe de personnes référentes en matière de handicap.

Enfin, des formations et autres formes de sensibilisation sont proposées régulièrement à l'équipe d'encadrement pour améliorer la qualité de prise en charge de ce public.

## IV. Organisation interne et fonctionnement de l'équipe

### A. Composition de l'équipe d'animation

Les enfants sont accueillis par une équipe d'animation composée de personnels qualifiés.

Le taux d'encadrement est calculé selon l'activité et l'effectif prévu de jeunes accueillis afin de respecter la réglementation en vigueur.

L'équipe d'animation est constituée de :

- Une responsable enfance – jeunesse, directrice de l'accueil de loisirs : CHALLAMEL Morgane (Stagiaire BPJEPS LTP).  
La directrice est amenée à être en posture d'animatrice, notamment sur les vacances scolaires ;
- Un ou plusieurs animateur(s) selon les effectifs : 1 animateur pour 12 enfants maximum  
Kévin COGNARD (BAFA) est l'animateur référent de l'Accueil Jeunes.  
Au besoin, d'autres animateurs de la MJC, des vacataires, stagiaires ou Services Civiques de la MJC peuvent venir renforcer l'équipe ;
- Des intervenants qualifiés pour des activités et/ou sorties spécifiques (activités nautiques, accrobranche ...) ou des bénévoles

### B. Savoir vivre et savoir être au sein de l'équipe

#### 1. Qualités de l'animateur

La bienveillance et l'entraide sont deux valeurs chères à la structure, que chaque membre de l'équipe s'applique à respecter au quotidien dans l'exercice de ses fonctions.

En outre, certaines qualités semblent indispensables pour intégrer l'équipe d'animation de l'Accueil Jeunes :

- ✓ Capacité à travailler en équipe

- ✓ Ouverture d'esprit
- ✓ Intérêt pour le public et la culture jeunesse
- ✓ Capacité à se remettre en question
- ✓ Sens des responsabilités et rigueur
- ✓ Discrétion et professionnalisme

## 2. Posture professionnelle

La MJC est une petite structure et certains salariés se côtoient et travaillent ensemble depuis plusieurs années. Il est normal que des affinités apparaissent et que des liens se créent entre collègues. Il n'en reste pas moins que chaque membre de l'équipe doit veiller à ce que les liens existants entre eux n'impactent pas négativement l'accueil des jeunes et la dynamique de groupe.

De même, les animateurs doivent garder à l'esprit que la nature de leur relation avec les jeunes est strictement professionnelle, qu'ils ne sont pas « des potes » et ne doivent en aucun cas devenir des confidents.

### C. Réunions d'équipe

Des réunions régulières sont organisées au sein de l'équipe d'encadrement, notamment pour la préparation des périodes de vacances. Elles sont menées par la responsable de l'accueil de loisirs et visent entre autres à :

- ✓ Programmer les activités
- ✓ Définir les besoins humains, matériels et financiers
- ✓ Aborder des éléments de réglementation
- ✓ Favoriser les échanges et la collaboration entre membres de l'équipe
- ✓ Répondre aux interrogations et besoins spécifiques de l'équipe

D'autres réunions peuvent être programmées dans le cadre de développement de projet en lien avec l'accueil de loisirs ou plus largement en lien avec le secteur jeunesse.

### D. Organisation de la journée

Voici une présentation de la journée type d'un animateur en période de vacances scolaires :

8h30 – 9h	Préparation de la journée : listing, activités
9h – 9h30	Ouverture et accueil des jeunes
9h30 – 12h	Animation
12h – 13h30	Repas avec les jeunes + Créneau dédié à la prise d'une pause
13h30 – 17h30	Animation
17h30 – 18h	Départ des jeunes et fermeture

18h – 18h30	Clôture de la journée, préparation de la journée du lendemain
-------------	--

Les temps sur fond bleu correspondent à du temps de travail hors présence des jeunes

Les temps sur fond vert correspondent à du temps de travail pendant lequel l'animateur est présent auprès des jeunes.

### E. Suivi des stagiaires

Comme indiqué précédemment, des stagiaires peuvent venir renforcer l'équipe d'animation pendant les périodes de vacances scolaires.

Afin d'assurer la qualité de l'accueil et de l'évaluation du stagiaire, un livret de suivi est mis en place.

De façon concrète, trois entretiens seront planifiés au cours du stage pour permettre de définir les objectifs du stagiaire et de les réajuster au besoin, et d'évaluer ses acquisitions et compétences. Des entretiens complémentaires pourront s'organiser en cas de besoin, à la demande du stagiaire ou de la responsable de l'accueil de loisirs.

### F. Communication

#### 1. Stratégie de communication

La MJC communique à propos de l'Accueil Jeunes de différentes façons et via différents supports :

- Les réseaux sociaux : par le biais de Facebook et Instagram
- Le mailing aux adhérents
- Les établissements scolaires
- La presse : la MJC est en lien avec une journaliste du Dauphiné Libéré, qui rédige régulièrement des articles concernant la structure
- Affichages municipaux : la structure dispose de codes d'accès permettant de communiquer via les panneaux d'informations numériques de la commune.
- Le flying et affichage papier, dans les commerces et lieux d'intérêt de la commune

#### 2. Développement durable

Dans un souci de développement durable et pour limiter la production de déchets, une importance est accordée à la réduction des impressions papiers dans les techniques de communication.

Dans cet objectif, des accords ont été passés avec les établissements scolaires avec lesquels la MJC a une convention. Ces établissements ont donc accepté de diffuser les programmes d'animation de l'Accueil Jeunes auprès des élèves et de leurs parents via leur serveur interne.

Hormis l'impact écologique, cette stratégie permet à la structure de faire des économies (réduction du coût liées aux impressions, gain de temps pour l'équipe) et de toucher davantage de jeunes.

Les impressions papiers se limitent donc désormais aux exemplaires laissés à disposition au secrétariat de la MJC et à ceux distribués aux élèves intéressés lors des interventions au sein des collèges et du lycée.

**CE PROJET PÉDAGOGIQUE N'EST PAS DÉFINITIF ET EST SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER EN FONCTION DES PROJETS ET ÉVOLUTIONS DE LA STRUCTURE.**

## V. Annexes

Annexe 1 - Projet éducatif de la MJC

Annexe 2 - Règlement intérieur de l'Accueil Jeunes

